

Proposition Indecosa IDF à propos de la réduction des places de stationnement à Paris

2 novembre 2020

VILLE DE PARIS : Suppression de 70 000 places de stationnement

Une décision socialement contestable

L'INDECOSA-CGT Ile-de-France appelle à l'ouverture rapide d'une concertation et propose une contribution auprès de la Ville de Paris dans la perspective de la mise en place du plan de suppression de 70 000 places de stationnement de surface sur la période 2020-2026.

La Ville de Paris vient d'annoncer qu'elle entend supprimer « quasiment la moitié » des places de stationnement automobile en surface d'ici la fin de la mandature en 2026. Soit environ 70 000 places. Cette mesure fait partie des promesses de campagne de la maire, Anne Hidalgo, au printemps dernier. L'espace libéré sera consacré à des équipements encore à définir. Une consultation en ligne est lancée.

Si l'INDECOSA-CGT est totalement favorable au développement des transports en commun, au sein de la Ville de Paris et entre la Ville de Paris et les départements d'Ile de France, ainsi qu'à une remise en cause de la place de l'automobile dans l'espace public, elle ne saurait approuver la décision de la Ville de Paris telle qu'elle a été présentée publiquement.

CONSULTATION DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS AGREES :

Rappelons, tout d'abord, que cette décision n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable auprès des associations de consommateurs agréées, conformément à une pratique bien ancrée de la Ville de Paris (NB : les associations de

consommateurs agréées sont des associations reconnues officiellement par les pouvoirs publics comme représentative des intérêts des consommateurs. Elles sont seules compétentes pour représenter ces derniers)

ENJEU FINANCIER POUR LES MENAGES :

La Ville de Paris invite désormais les parisiens à privilégier le parking en sous-sol. Une invitation qui ne manquera pas d'être appréciée par les propriétaires de parkings. Il faut compter un prix moyen de 145€/mois pour un emplacement. **A l'année, le budget moyen d'une location de parking est de 1 740€.** Paris est la ville la plus chère de France en matière de parkings.

CONTEXTE DE GENTRIFICATION SANS PRECEDENT DE LA VILLE DE PARIS :

Cette décision intervient dans un contexte de gentrification sans précédent de la ville de Paris que la majorité municipale, en place depuis 2001, s'est montrée totalement incapable de maîtriser. Depuis 2000, la valeur du m² dans chaque arrondissement de Paris a été en moyenne multipliée par trois pour atteindre 11 116 euros au premier trimestre 2020.

Les ouvriers, les employés et cadres moyens travaillant sur Paris se voient obligés de migrer vers la petite et grande couronne francilienne. Depuis 2011, la population de Paris baisse de 12 000 personnes chaque année. Selon le classement du magazine The Economist de 2019, Paris est la ville la plus chère du monde avec Singapour et Hong-Kong.

Le projet de la Ville de Paris devrait conduire les parisiens les plus modestes à s'acquitter d'une lourde charge financière supplémentaire, au regard de leur budget, ou bien à faire le choix de renoncer à l'usage de leur véhicule ou bien encore à quitter la ville.

Par contre, ce projet permettra, de toute évidence, aux classes aisées, qui n'ont pas de souci financier, de profiter à l'avenir d'une circulation beaucoup plus fluide en raison de la baisse du nombre de véhicules souhaitée par la ville de Paris.

L'INDECOSA-CGT ne saurait se satisfaire d'une telle perspective.

C'est pourquoi nous demandons l'ouverture rapide d'une concertation

avec les associations de consommateurs et d’usagers en vue de rendre la décision de la Ville de Paris socialement acceptable.

Une concertation qui devra également porter sur les flux automobiles et les mobilités entre Paris et la banlieue et associer nécessairement la Région. En effet, la Ville de Paris accueille volontiers, chaque jour, les compétences des habitants de l’Ile de France pour faire vivre ses entreprises, ses écoles, ses hôpitaux, ses services municipaux ... Elle doit donc en retour prendre en compte les attentes légitimes, en termes de mobilité, de ces populations qui sont contraintes de se rendre quotidiennement à Paris ... y compris parfois en n’ayant pas d’autre choix que d’utiliser leur automobile (*travail de nuit, personnes handicapées, professionnels devant transporter du matériel etc.*).

Enfin, l’INDECOSA-CGT attend de la ville de Paris qu’elle soit la ville du “vivre ensemble” pour toutes les générations, quel que soit leur état de santé, et pas seulement pour celles susceptibles de circuler aisément à vélo ou de marcher sans difficulté dans les longs couloirs du métro parisien. Seule l’automobile permet un transport de porte à porte pour les personnes âgées et/ou invalides qui souhaitent se rendre chez leur médecin, aller au théâtre ou au cinéma, rendre visite à des parents ou des amis. Cette question doit impérativement être au cœur de la concertation que l’INDECOSA-CGT appelle de ses vœux.

Paris, le 2 novembre 2020.

Principes soutenus par l’INDECOSA-CGT IDF

A travers son plan de suppression de 70 000 places de stationnement de surface, les objectifs retenus, par la Ville de Paris, visent à réduire de manière significative l’usage des modes de transport individuels motorisés et à accroître l’usage des modes alternatifs : croissance des déplacements en transports collectifs, croissance des déplacements en mode actifs (marche et vélo), diminution des déplacements en voiture et pour le transport de marchandises : maintien des surfaces logistiques multimodales, diminution de la part du fret routier et des véhicules les plus polluants.

Dans ce cadre, l’INDECOSA-CGT Ile-de-France soutient les principes suivants qui

doivent être déclinés en actions concrètes par la Ville de Paris et faire l'objet d'une concertation étroite, notamment avec les associations de consommateurs agréées :

1. Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs
2. Rendre les transports collectifs plus attractifs (amélioration quantitative, qualitative et tarifaire)
3. Libérer une partie de la voirie consacrée au stationnement pour l'offrir à d'autres usages
4. Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements
5. Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo
6. Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés
7. Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacements

Propositions de l'INDECOSA-CGT IDF

L'INDECOSA-CGT IDF attire l'attention de la Ville de Paris sur les points suivants afin de lever les oppositions et les craintes légitimes

1. **Accessibilité financière aux parkings en sous-sol** : Dès lors que les usagers de l'automobile sont incités à utiliser les parkings en sous-sol, la Ville de Paris doit être en mesure d'offrir un certain nombre de garanties en termes d'accessibilité financière (notamment, une modulation des tarifs à mettre en place - selon des critères à déterminer : revenus, puissance fiscale du véhicule ...) afin de ne pas pénaliser, de manière disproportionnée, les ménages modestes. Des formules d'abonnement doivent également permettre au plus grand nombre de bénéficier de tarifs abordables pour le parking en sous-sol.
2. **Sécurisation des parkings en sous-sol** : De nombreux usagers refusent d'utiliser des parkings en sous-sol les estimant peu sécurisés. La Ville de Paris doit obtenir des engagements des propriétaires de ces parkings en termes de sécurisation (vidéosurveillance) et d'éclairage ce qui contribuera à les rendre plus attractifs.
3. **Développer les nouveaux usages en matière de parking en sous-sol afin d'augmenter les taux d'occupation** : Par exemple, développer le parking partagé qui permet aux propriétaires de parkings privés ou publics (particuliers, hôtels, écoles) de mettre en location leurs places de

parking. Ceci permet aux conducteurs d'avoir accès à des parkings inoccupés et aux meilleurs prix.

4. **Application circonstanciée du plan de suppression des places de stationnement en surface** : Des études préalables doivent être menées afin d'étudier la mise en application de ce plan au regard des usages automobiles. L'INDECOSA-CGT IDF demande que soient garanties de bonnes conditions de stationnement (à coût inférieur au tarif habituellement pratiqué sur la voirie) pour l'accès automobile à proximité des grands services publics (gares, hôpitaux et cliniques, écoles, lycées, universités, établissements d'enseignement supérieur, Palais de justice ...).
5. **Maintien de la diversité commerciale au sein de la Ville de Paris** : Le plan de suppression de places de stationnement devrait profiter fortement à certains commerces (restaurants, bars ... qui pourront éventuellement augmenter leurs surfaces de terrasse) au détriment d'autres commerces vendant des produits nécessitant l'usage d'un véhicule pour les retirer. Cette donnée devra être prise en compte afin de favoriser le maintien de la variété de la diversité commerciale au sein de la Ville de Paris.
6. **Prise en compte des besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite** : Ces personnes privilégient l'usage de l'automobile qui permet, dans de bonnes conditions, un transport de porte à porte. Nous demandons la mise en place de mesures spécifiques visant cette population (gratuité de la place de stationnement en surface à proximité du domicile et mise en place, dans tous les quartiers de la Ville, de places de stationnement gratuites pour cette population avec la mise à disposition d'une carte spécifique empêchant toute verbalisation pour stationnement non payé)
7. **Prise en compte des besoins spécifiques de certaines catégories de salariés** : Certains salariés (travaillant en horaires décalés, transportant du matériel ...) privilégient l'usage de l'automobile. La situation de ces salariés devra être appréhendée de manière appropriée en termes d'accessibilité facilitée à une place de stationnement et de coût financier de cette place de stationnement. Il est certain que les personnes travaillant de nuit seront plus réticentes à utiliser des places de parking en sous-sol que des personnes travaillant en journée.
8. **Mise en cohérence avec le plan régional de déplacement et de**

mobilités en IDF : Le plan de suppression de 70 000 places de stationnement en surface aura un impact sur les déplacements et les mobilités de nombreux franciliens amenés à se déplacer à Paris pour raisons professionnelles ou personnelles. L'INDECOSA-CGT IDF est particulièrement attachée à la recherche d'une véritable cohérence entre politique régionale et politique parisienne en matière d'aménagement, de transport et d'environnement.

9. **Mise en place d'un comité de suivi** : Nous préconisons la mise en place d'un comité de suivi du plan de suppression des places de stationnement sur la période 2020-2026 et la participation, au sein de ce comité, des associations de consommateurs agréées dont nous faisons partie.

Communiqué du 2 novembre 2020